



Le levier de l'évaluation externe

Journée FAM MAS
20 juin 2025



La démarche d'évaluation en ESMS

Repères

► L'évaluation, une obligation depuis 2002

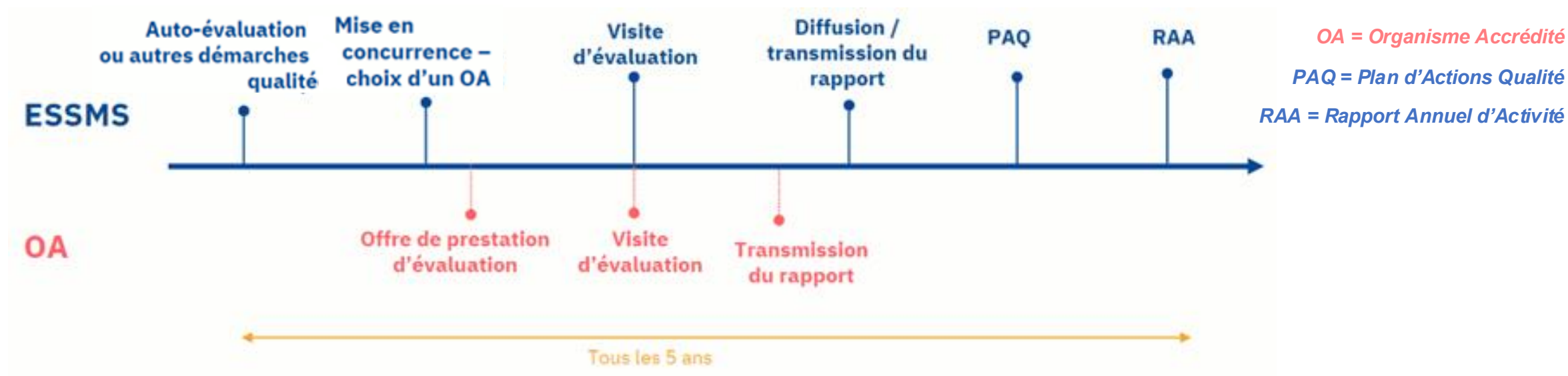
La loi du 2 janvier 2002, relative à la rénovation de l'action sociale et médico sociale, vise à moderniser et à améliorer la qualité des services offert aux personnes en situation de vulnérabilité Elle met l'accent sur le respect des droits des usagers la promotion de leur autonomie et la nécessité d'une approche centrée sur la personne tout en renforçant la participation des usagers de leur famille dans les décisions qui les concernent.

► Une évolution en 2019 : un référentiel commun

La loi du 24 juillet 2019 a confié à la Haute Autorité de Santé (HAS) la responsabilité d'élaborer une nouvelle procédure d'évaluation nationale, commune à tous les ESSMS et un nouveau cahier des charges fixant les exigences requises pour devenir un organisme autorisé à réaliser ces évaluations.



La démarche d'évaluation en ESMS Déroulé



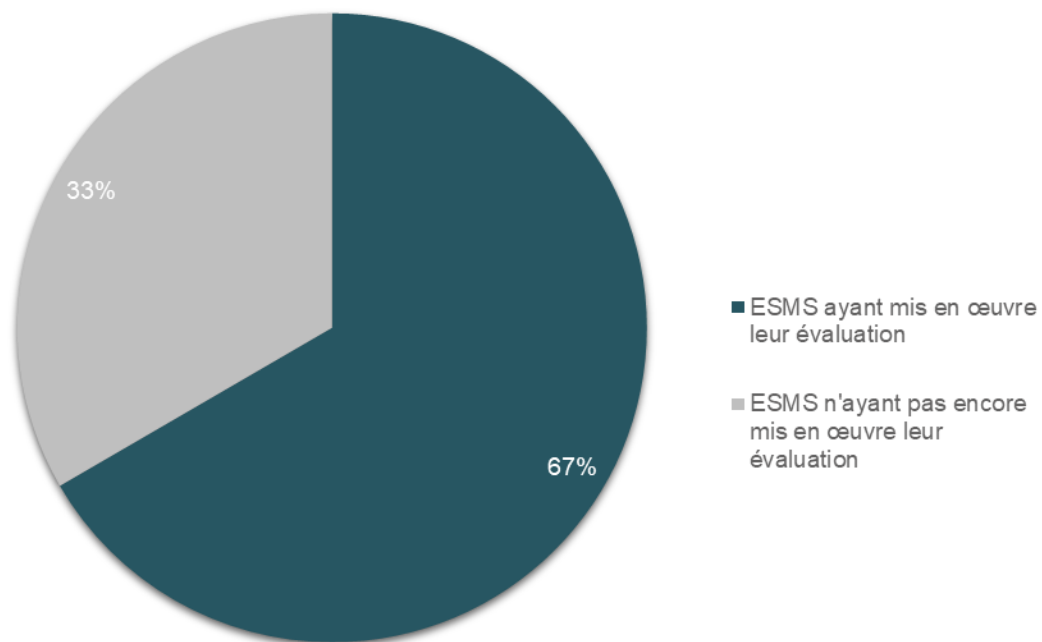
► Programmation

Le calendrier d'évaluation est fixé par un arrêté chaque année et pour 5 ans, par les ARS et les Conseils départementaux (pour les établissements à double compétence)

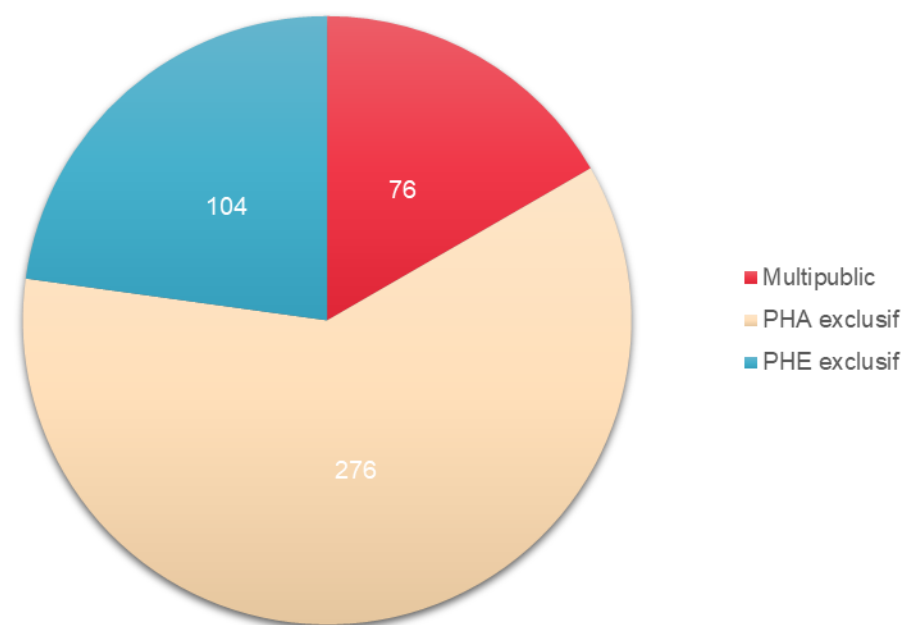
La démarche d'évaluation en ESMS sur le secteur handicap en Occitanie

737 ESMS en Occitanie sur le secteur handicap
456 évaluations réalisées sur la période 2023 à 2025 pour 491 ESMS
soit 67 % des évaluations mises en œuvre

Mise en œuvre des évaluations
en Occitanie



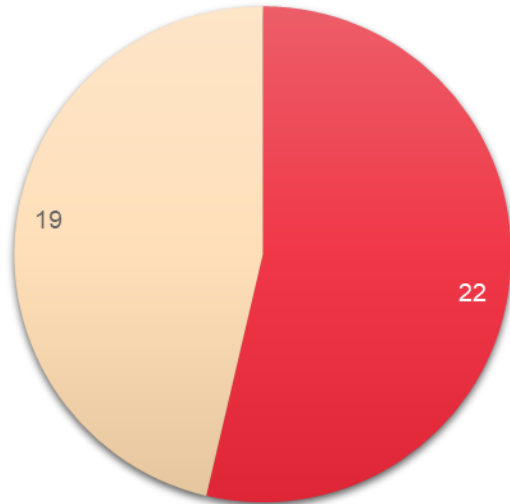
Répartition des évaluations
en fonction du public accueilli



La démarche d'évaluation en ESMS en Occitanie

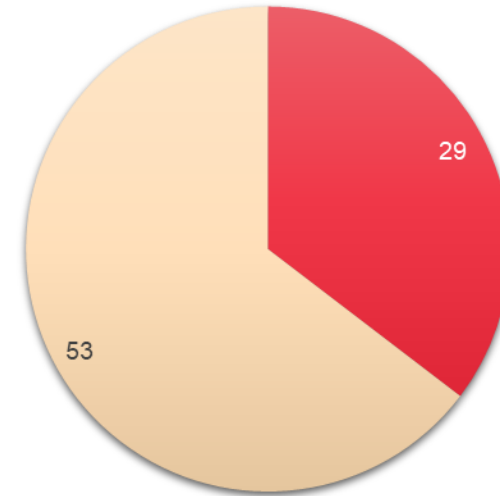


Mise en œuvre des évaluations en EAM



■ EAM évalués ■ EAM non encore évalués

Mise en œuvre des évaluations en MAS



■ MAS évaluées ■ MAS non encore évaluées





Qui sommes-nous ?

Qui sommes-nous ?

Structure Régionale d'Appui

- à la qualité des soins
- à la sécurité des patients

décret du 25 novembre 2016

Association



Indépendance

sept 2019

Fonctionnement

- Equipe opérationnelle
- Personnes ressources

adhérents
non adhérents

Périmètre

- Ville
- Hôpital
- Médico-social

Financement mixte

- Subvention ARS (CPOM)
- Cotisations
- Prestations payantes

Parcours de soin et d'accompagnement de la personne accompagnée

Soutien méthodologique

- ▶ Evènements indésirables graves associés aux soins
- ▶ Démarches qualité

Expertise

- ▶ Médicale, technique et scientifique
- ▶ Savoir expérientiel des personnes accompagnées

Partage d'expérience et des bonnes pratiques

- ▶ Apprentissage collectif et capitalisation des expériences
- ▶ Promotion d'innovations organisationnelles

Participation à des recherches

- ▶ dans le domaine de l'organisation des soins
- ▶ en vue d'optimiser la qualité des soins et la sécurité des patients

Quelques actions

- Gestion des évènements indésirables (EI, EIGs, ...)
- Culture de sécurité
- Leadership et travail en équipe

Culture de sécurité



- Evaluation qualité ESSMS
- Certification
- Organisations coordonnées en médecine de ville
- Coordination des parcours
- Thématiques spécifiques : contention, bientraitance, ...

Qualité des soins & accompagnements



- Capitalisation des connaissances, compétences, expériences
- Construire et diffuser des outils
- Plateforme d'évaluation e-FORAP

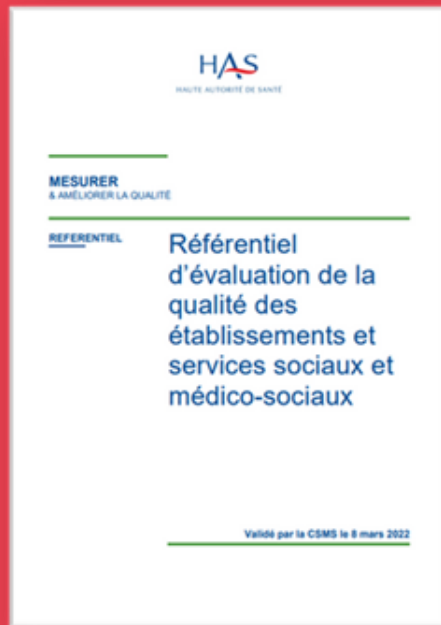
Animer le réseau des acteurs



- Améliorer l'implication des usagers sur les sujets qualité et sécurité des soins
- Engager des démarches de recueil d'expérience
- Déployer la méthode Amppati

Partenariat patient – Personne accompagnée





L'évaluation qualité HAS

L'évaluation : enjeux et valeurs

Enjeux identifiés pour le
développement du dispositif



Permettre à la personne d'être
actrice de son parcours



Renforcer la dynamique qualité



Promouvoir une démarche porteuse
de sens pour les professionnels

Les valeurs fondamentales



Le pouvoir d'agir de
la personne



Le respect des
droits fondamentaux



L'approche inclusive des
accompagnements

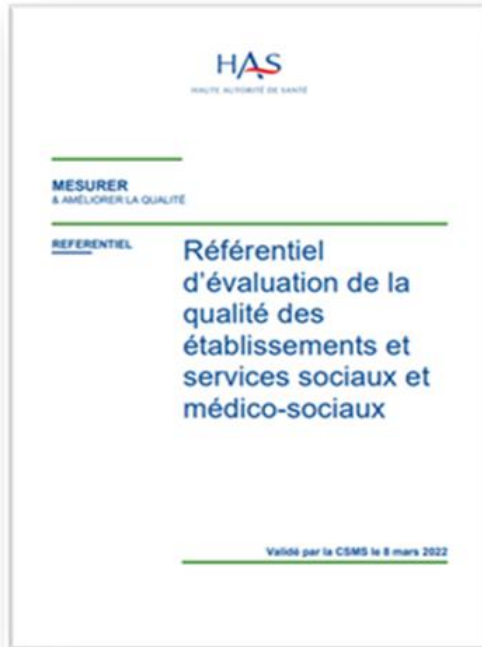


La réflexion éthique
des professionnels



L'évaluation constitue un **levier de mobilisation** des professionnels, dans une **dynamique** d'amélioration continue de la qualité des accompagnements

L'évaluation : Le référentiel



9 Thématiques



42
objectifs



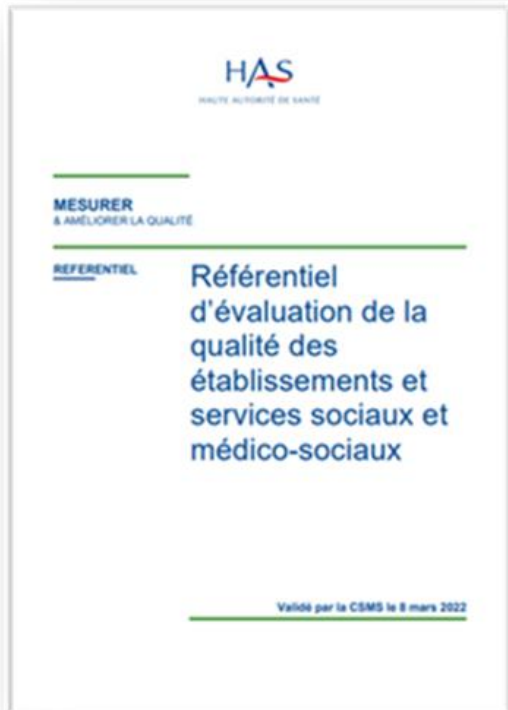
157
critères



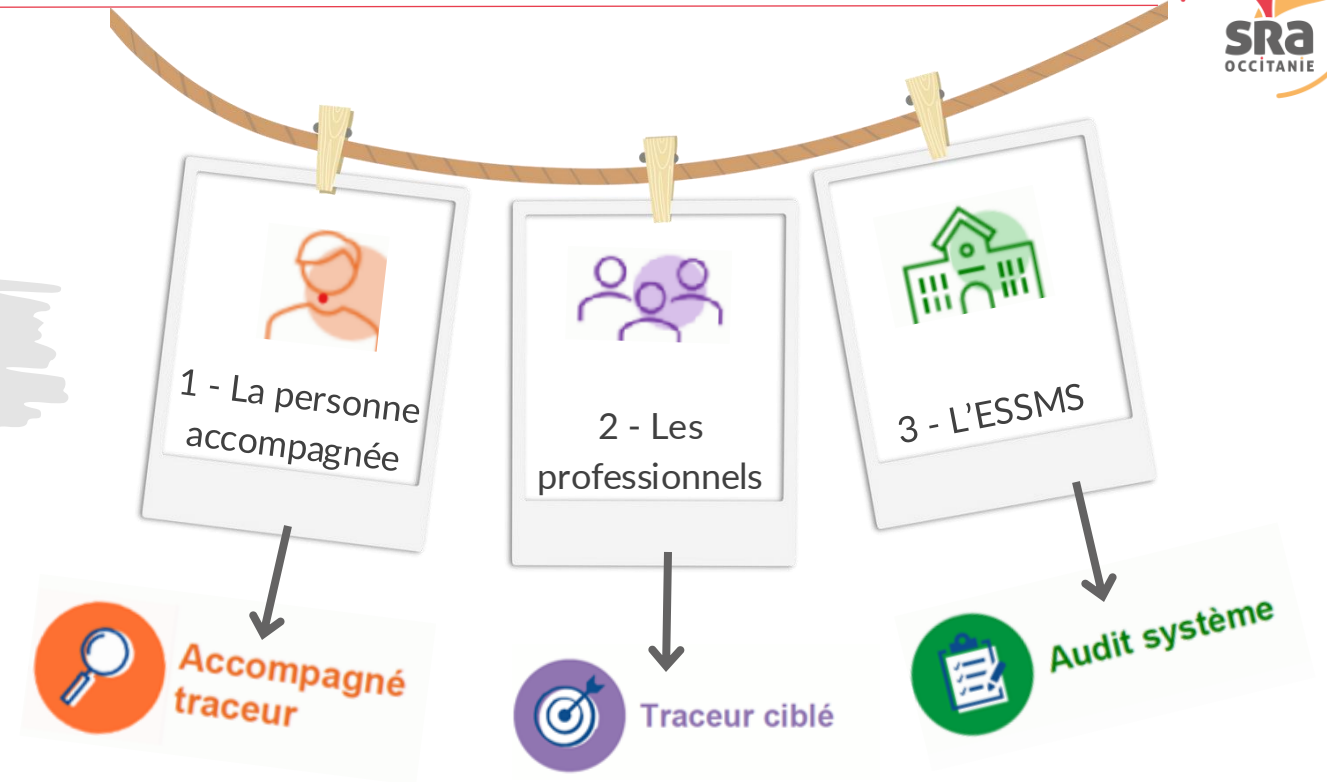
GÉNÉRIQUES (129) OU
SPÉCIFIQUES (28)

STANDARDS (139) OU
IMPERATIFS (18)

L'évaluation : Le référentiel



Les méthodes



Les moyens



Entretiens



Observations



Revue
documentaire

Le manuel d'évaluation : une fiche par critère



Intitulés concernés :
Thématique
Objectif
Critère

1

Thématique : Droits de la personne accompagnée

OBJECTIF 2.2 – Les professionnels favorisent l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de la personne accompagnée.

CRITÈRE 2.2.3 – Les professionnels respectent la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée.

Niveau d'exigence : Standard / **Impératif**

Champ d'application : Tous ESSMS / Social / Médico-social
Toutes structures / Établissement / Service
Tous publics / PA / PHA / PHE / PDS / AHI / PE-PJJ

Chapitre. Objectif. rang du critère

Cible concernée en gras :
Niveau d'exigence
Champ d'application

Éléments d'évaluation :
Comment le critère sera évalué ?
→ 3 moyens possibles

2 Éléments d'évaluation
Entretien avec les professionnels - Les professionnels connaissent les pratiques qui favorisent le respect de la vie privée et de l'intimité de la personne accompagnée. - Les professionnels partagent entre eux ces pratiques. - Les professionnels mettent en œuvre ces pratiques.
Consultation documentaire Tous moyens utilisés par les professionnels pour respecter la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée.
Observation - Toutes observations permettant de confirmer le respect de la vie privée et l'intimité de la personne accompagnée. - Affichage de la charte des droits et libertés de la personne accueillie.

3

Références

- HAS – Globales**
- RBPP Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement, 2009.
- HAS – Spécifiques**
- Guide méthodologique Le déploiement de la bientraitance Les principes de bientraitance : déclinaison d'une charte, 2012.
 - RBPP Qualité de vie en Ehpad (volet 2) Le cadre de vie et la vie quotidienne, 2012.

Références : sur quoi s'appuyer ?

Un système de cotation

Chaque fiche critère répertorie les éléments d'évaluation qui sont cotés selon les possibilités suivantes :

- 1. Le niveau attendu n'est **pas du tout satisfaisant**
- 2. Le niveau attendu n'est **plutôt pas satisfaisant**
- 3. Le niveau attendu est **plutôt satisfaisant**
- 4. Le niveau attendu est **tout à fait satisfaisant**
- * Le niveau atteint est **optimisé**
- NC** L'ESSMS est **non concerné** par l'(les) élément(s) d'évaluation d'un critère
- RI** La personne accompagnée donne **une réponse inadaptée** à l'intervenant (Chapitre 1)

Niveau 4 ou * attendus pour les critères impératifs

Le risque infectieux dans l'évaluation



Thématique :

Accompagnement à la santé

Objectif 3.7 :

L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux

3 Critères :



3.7.1
3.7.2
3.7.3



STANDARDS

Critères applicables à
Tous ESSMS
Toutes structures
Tous publics

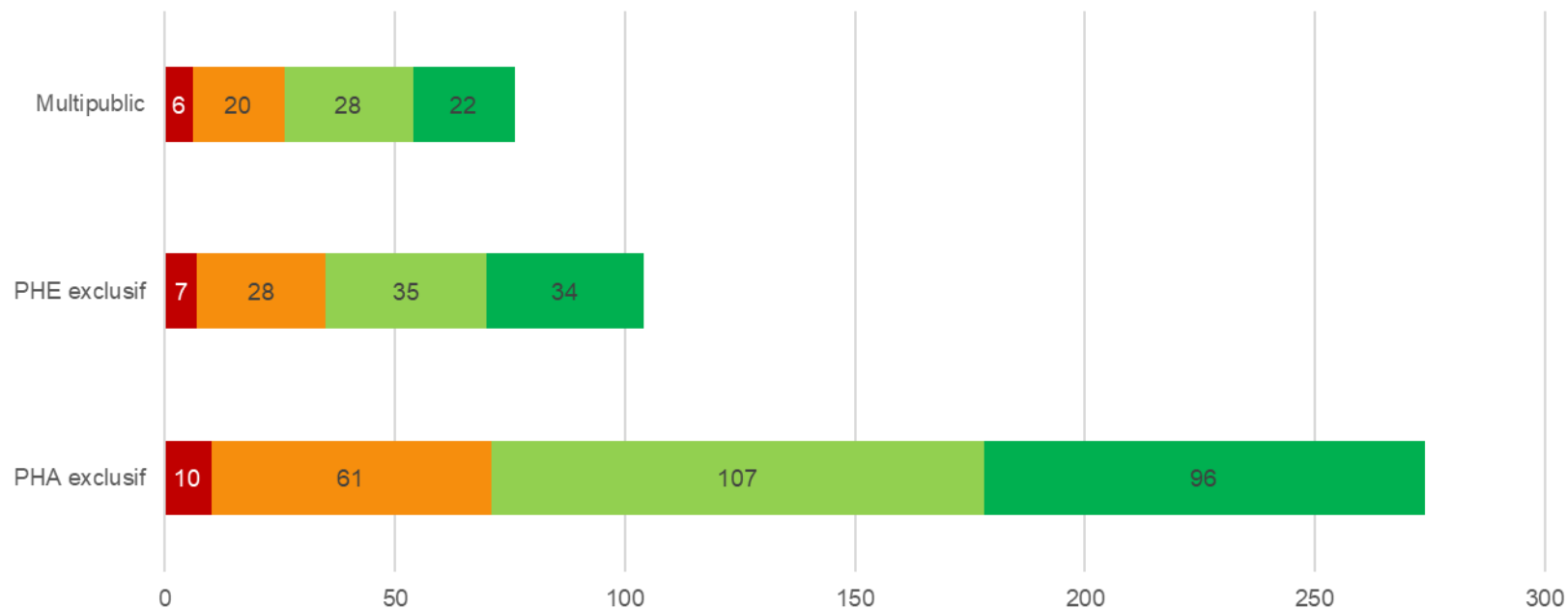


Les résultats de l'évaluation des ESMS en Occitanie

Résultat d'évaluation de l'objectif 3.7

Nombre d'évaluations par score obtenu

■ < 2 ■ 2 à 2,83 ■ 3 à 3,85 ■ 4

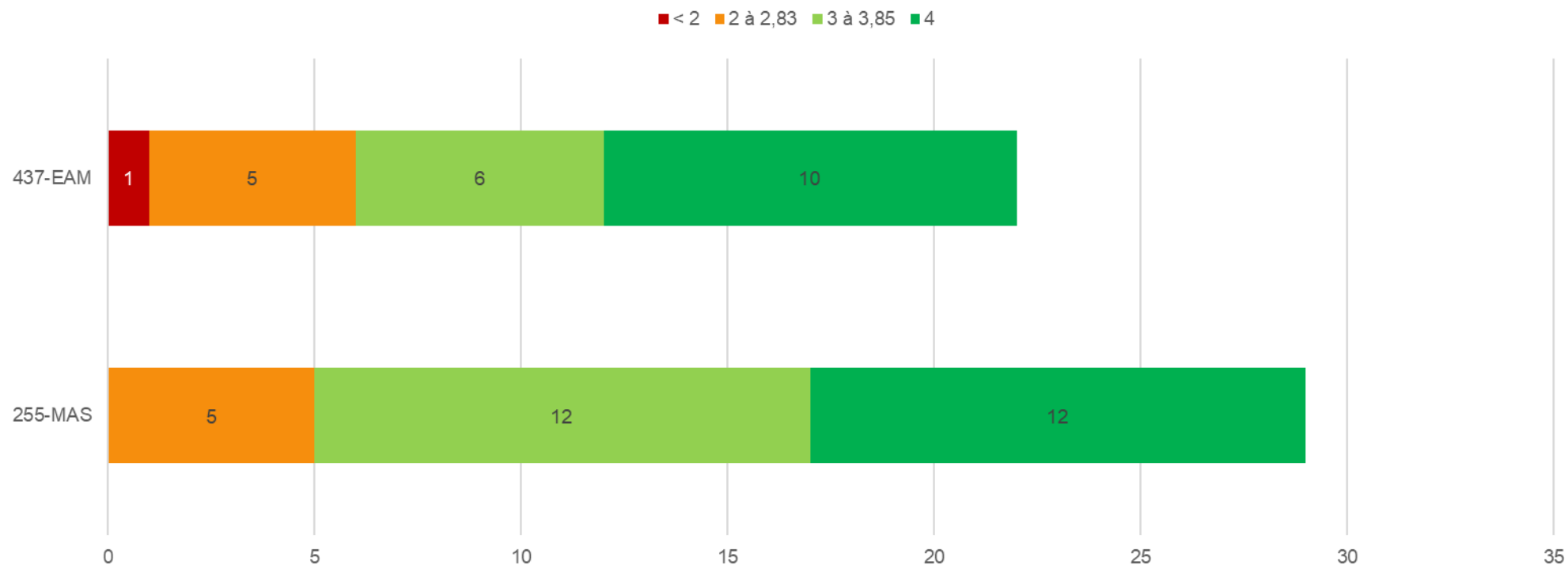


Les résultats de l'évaluation des ESMS en Occitanie

FOCUS

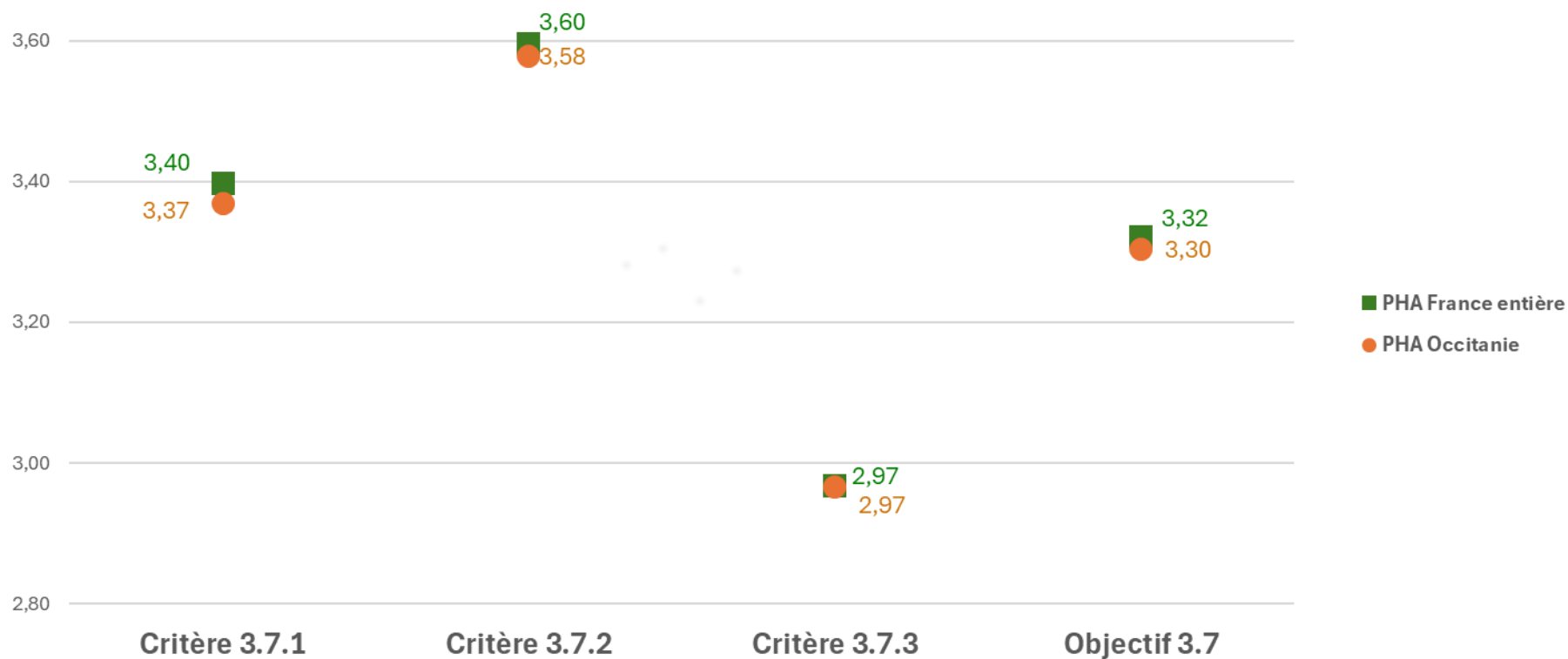
Résultat d'évaluation de l'objectif 3.7

Nombre d'évaluations par score obtenu - Focus EAM / MAS



Les résultats de l'évaluation des ESMS en Occitanie

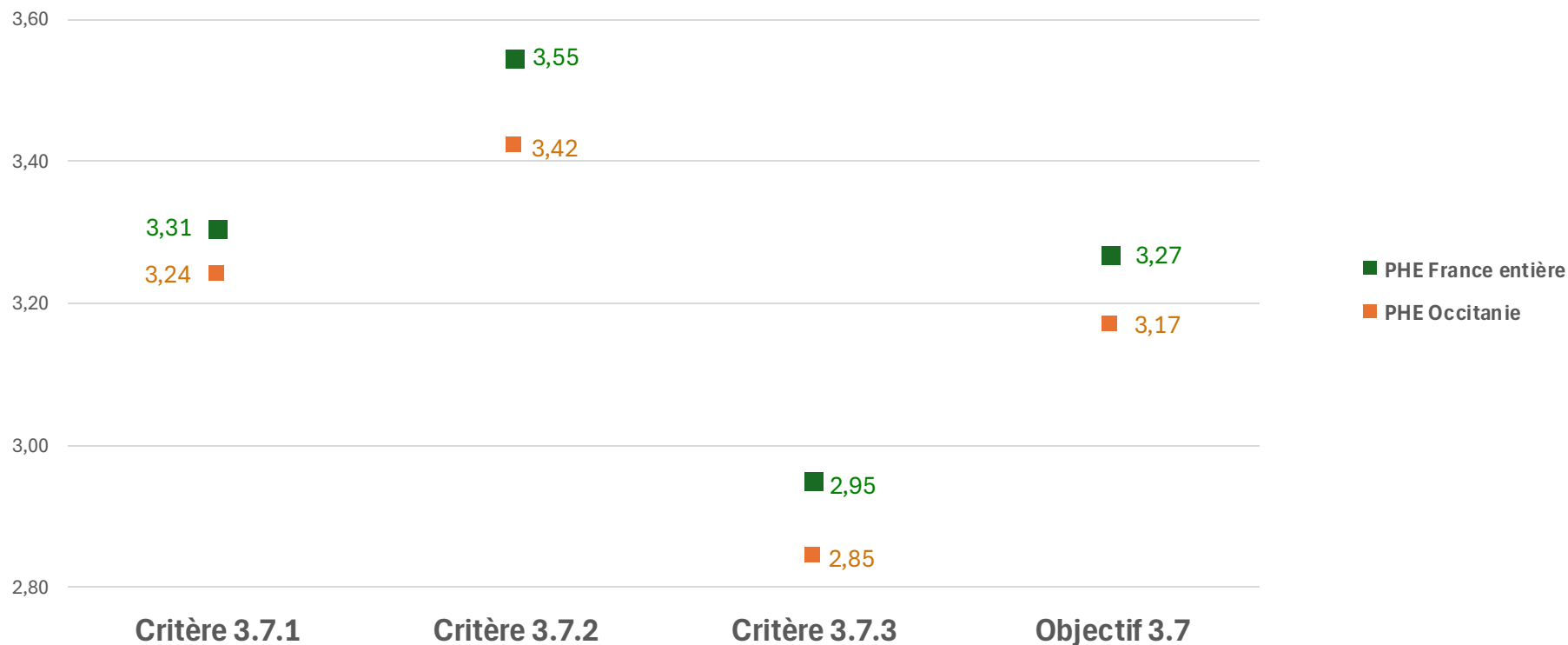
Comparaison des moyennes Occitanie & France entière
Cumul 2023-2025 des évaluations concernant exclusivement **le public PHA**





Les résultats de l'évaluation des ESMS en Occitanie

Comparaison des moyennes Occitanie & France entière
Cumul 2023-2025 des évaluations concernant exclusivement **le public PHE**



Zoom sur les critères relatifs au risque infectieux



Critère 3.7.1

« L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux »

Critère 3.7.1 : L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux



Entretien avec l'ESSMS



- L'organisation a défini sa **stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux** : présentation des grands axes, des objectifs et actions,
- L'organisation associe les **parties prenantes** dans la prévention et la maîtrise du risque infectieux : équipe d'hygiène de territoire, IDE hygiéniste, Cpias, CVS...,
- L'organisation a formalisé une **stratégie**,
- Les **règles et le périmètre de sécurisation** sont identifiés,
- Les modalités de communication et les personnes concernées par la sécurisation du risque infectieux sont identifiées : professionnels et usagers,
- L'organisation a défini les modalités et fréquence d'évaluation du risque infectieux: identification des risques (**DAMRI**), outils utilisés, partenariats éventuels...,
- L'organisation a défini le mode d'actualisation et la fréquence,



Consultation documentaire

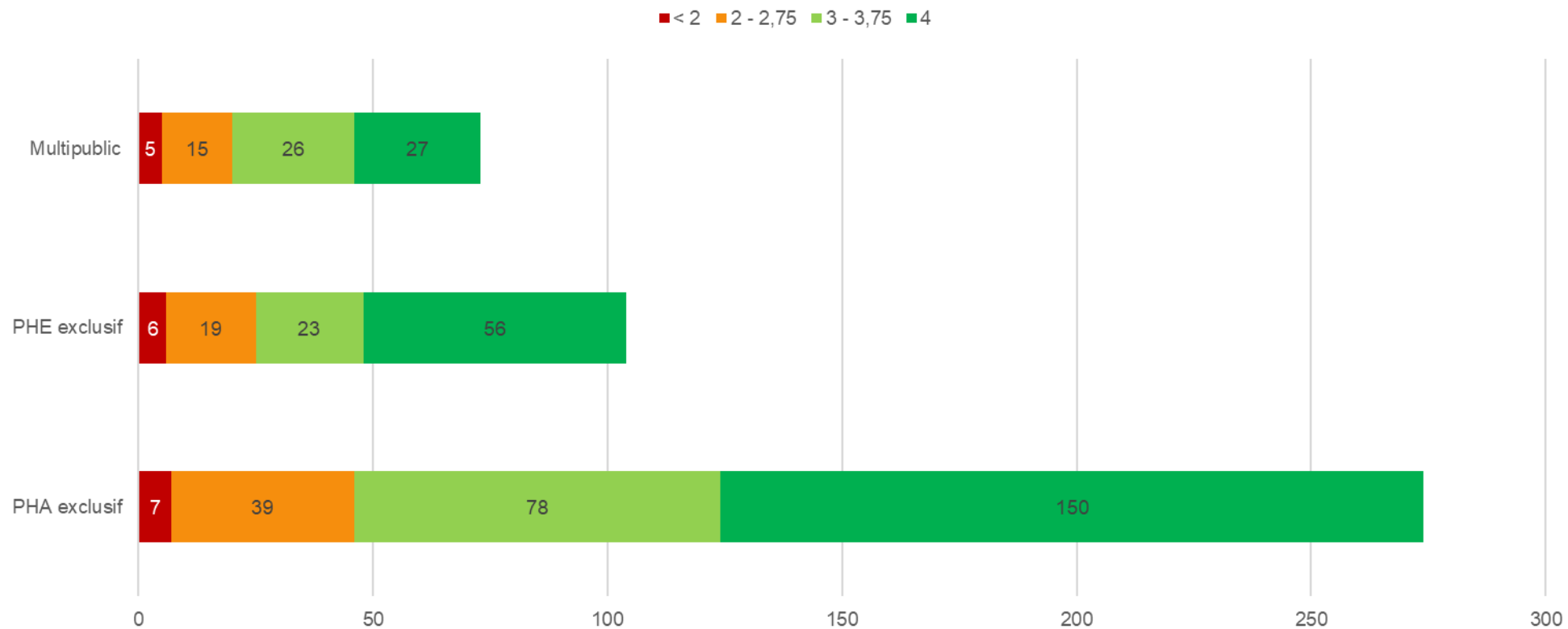
- Projet d'établissement et/ou de service, axe risque infectieux incluant les dates des dernières révisions de la politique de prévention et de maîtrise du risque infectieux
- Support décrivant l'organisation, les rôles et les responsabilités,
- Tout élément de communication sur les règles d'hygiène et de prévention (procédures/protocoles, conduite à tenir, plaquettes, affichage) dans chaque domaine concerné: (hygiène des locaux, hygiène des mains, décontamination, linge, DASRI, DAMRI...),
- Manuel de crise/Plan de gestion de crise qui intègre les situations de risques infectieux (plan bleu),
- Cartographie des risques,
- Système d'évaluation des pratiques, résultats et actions d'amélioration (audits),



Les résultats de l'évaluation des ESMS en Occitanie

Résultats d'évaluation du critère 3.7.1

Nombre d'évaluations par types de publics accueillis et par score obtenu



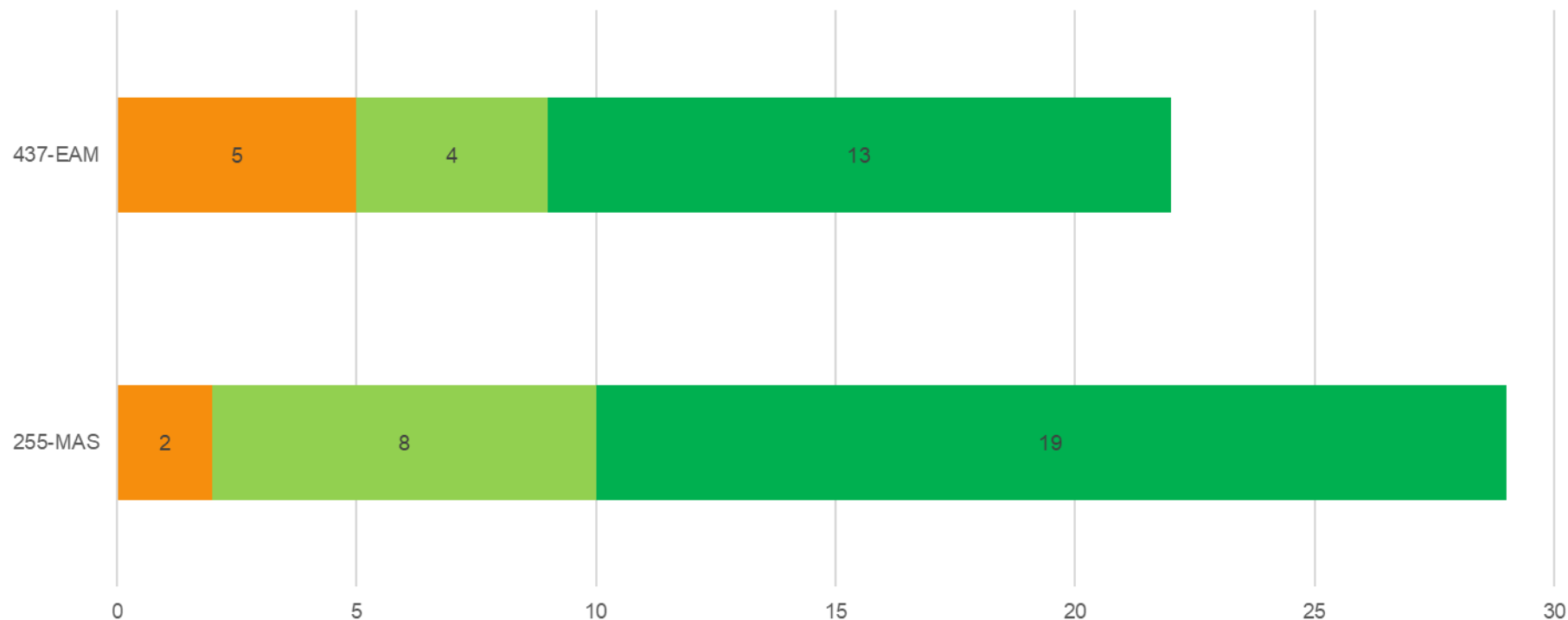
Les résultats de l'évaluation des ESMS en Occitanie

FOCUS

Résultats d'évaluation du critère 3.7.1

Nombre d'évaluations par score obtenu - Focus EAM / MAS

2 - 2,75 3 - 3,75 4

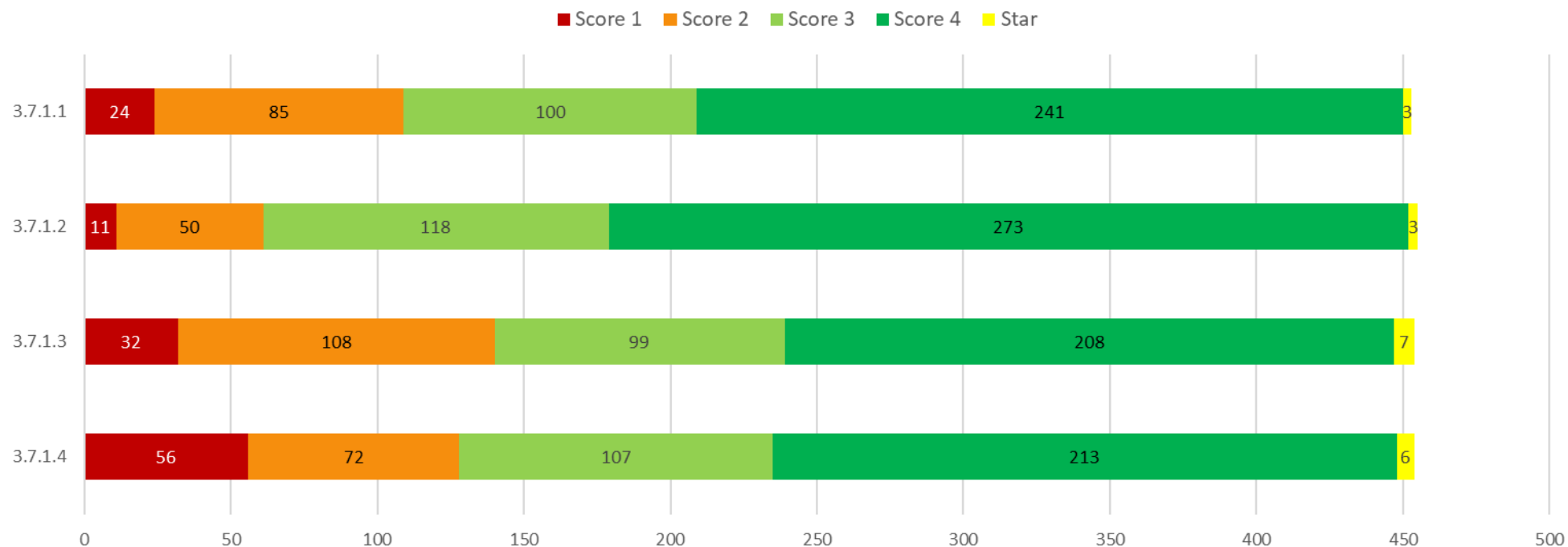




Les résultats de l'évaluation des ESMS en Occitanie

Résultats d'évaluation du critère 3.7.1 – détail par EE

Nombre d'évaluations par Score obtenu et par Élément d'évaluation





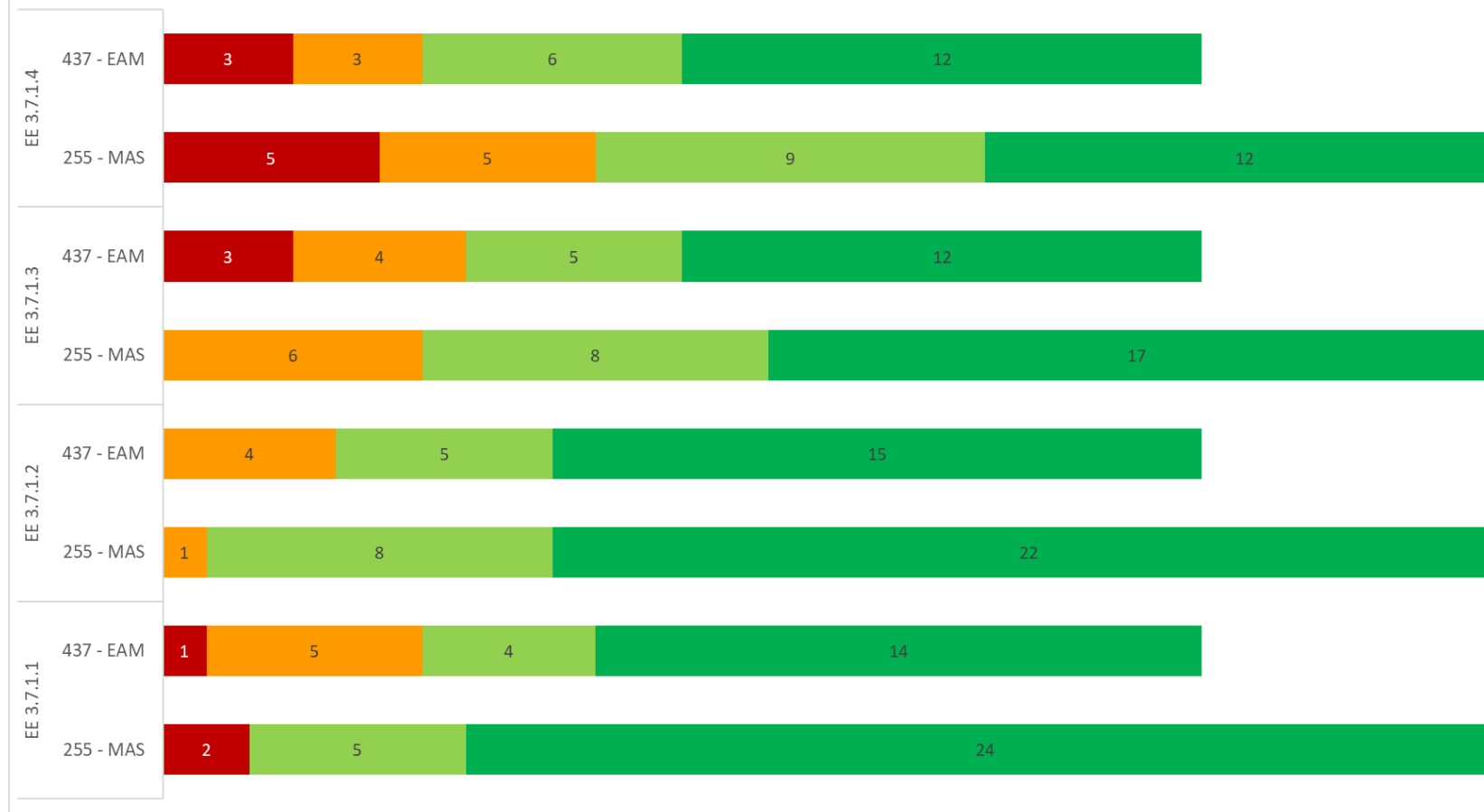
Les résultats de l'évaluation des ESMS en Occitanie

Résultats d'évaluation du critère 3.7.1 – détail par EE

FOCUS

Nombre d'évaluations par score obtenu et par Élément d'évaluation - Focus EAM / MAS

1.0 2.0 3.0 4.0



Critère 3.7.1 : L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux : MOYENS



15 EMH en Occitanie

Près de 90% des Ehpads non rattachés à un ES sont couverts par une EMH (ARS 2024)

Déploiement vers ESMS PH (ARS 2024)

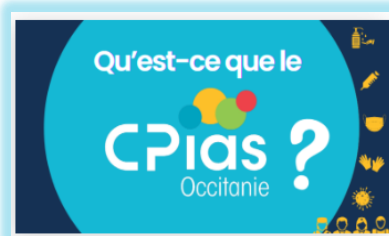


3 EMH ont conventionné avec toutes les structures de leur GHT

7 EMH ont conventionné avec quelques structures du Handicap

5 EMH n'ont conventionné avec aucune structure du Handicap

- Convention avec EMH
- Présence d'une Equipe Opérationnelle en Hygiène



Connaître et savoir contacter le CPias



Référents/correspondants en hygiène élargis aux ESMS depuis 2016



- Connus des professionnels
- Missions définies et temps dédié
- Formation et positionnement dans la démarche qualité et gestion des risques (Thématique 9)

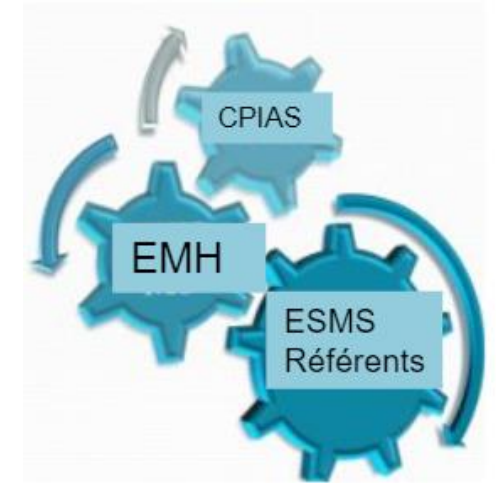
Critère 3.7.1 : L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux : **MOYENS**



Pourquoi des référents en hygiène ?



- ☐ **Relayer l'information**
 - Ascendante et descendante au sein de l'ESMS
 - ESMS ↔ EMH, CPias
- ☐ Transmettre et sensibiliser sur le terrain
- ☐ Agir en collaboration et par délégation de sa hiérarchie



Où trouver les fiches de mission Référent/Correspondants ?

Comment former les "référents" en hygiène ?

<https://cpias-occitanie.fr/wp-content/uploads/2025/03/Plaqueette-2025-1.pdf>



Réseau CPias

PRÉVENTION DES INFECTIONS EN ESMS
VOS PROTOCOLES EN 3 CLICS !

RéPIA
PRIMO MATIS

POUR QUI ?
Fiches destinées aux établissements et services médico-sociaux

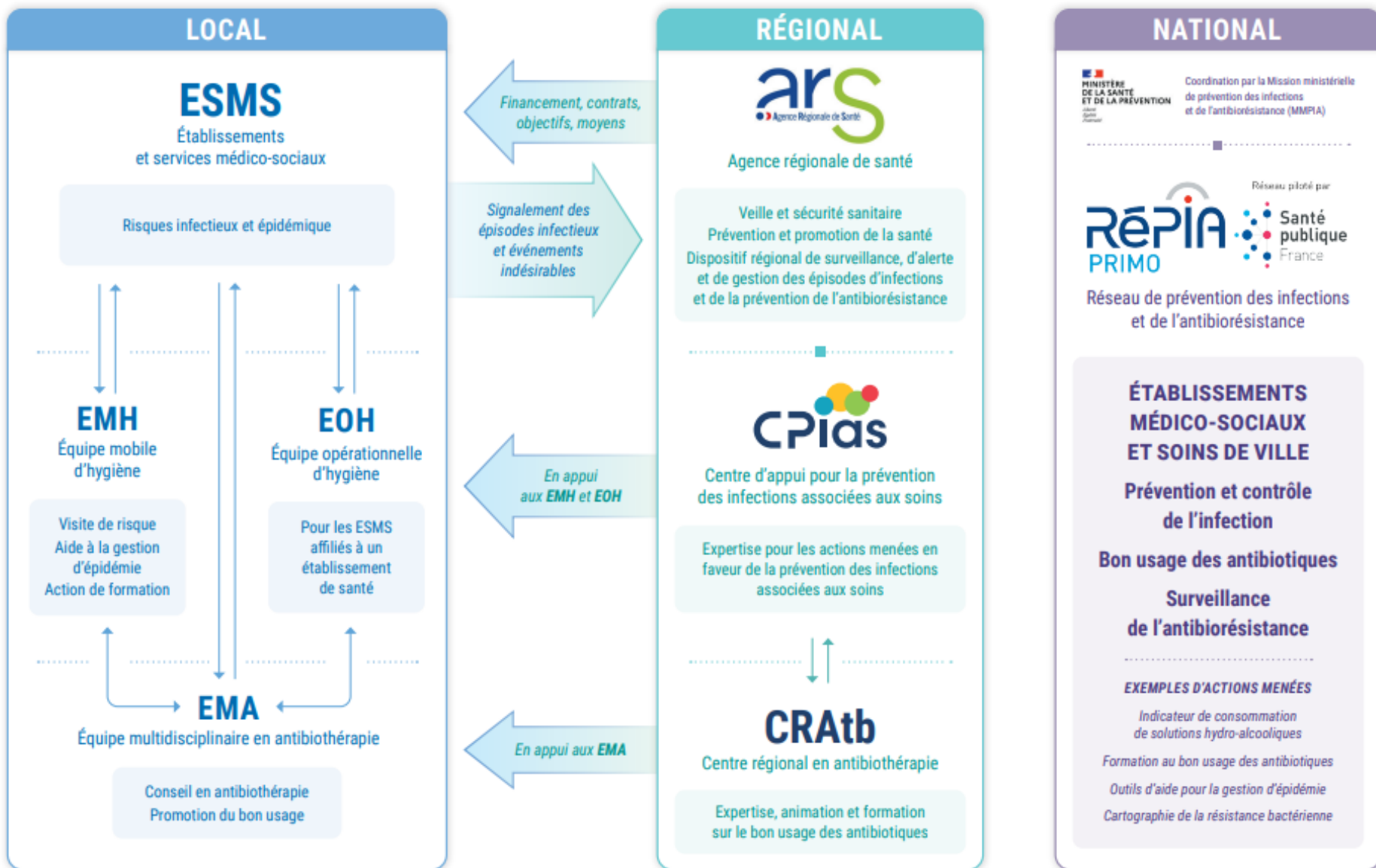
- EHPAD
- EAM (FAM), MAS
- IEM, EEAP, IME
- Autres ESMS

QUOI ?
Fiches pratiques

- ✓ Téléchargeables facilement
- ✓ Modifiables (format Word)
- ✓ Rédigées par un réseau national de professionnels de la prévention du risque infectieux

Référent médical en hygiène : médecin coordonnateur (2015)
Référent paramédical en hygiène : cadre de santé ou infirmier(e) coordonnatrice ou IDE (2015)
Correspondant en hygiène : IDE ou AS ou Agent de service hôtelier ou logistique (2015)

LES ACTEURS DE LA PRÉVENTION DES INFECTIONS ET DE L'ANTIBIORÉSISTANCE EN ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES MÉDICO-SOCIAUX



Critère 3.7.1 : L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux :

Elabore sa propre cartographie des risques : DAMRI (chap 1)



Pour toutes vos questions : Rendez-vous sur l'outil en ligne

MISE EN LIGNE DU NOUVEAU DAMRI

<https://www.cpiasbfc.fr/trame.php?page=8>



Critère 3.7.1 : L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de prévention de maîtrise du risque infectieux : DAMRI

❑ Groupe DAMRI composé par tous les référents et responsables => **Dynamique de groupe**

ENTRETIEN DES LOCAUX		
Entretien des locaux de l'établissement hors épidémie		
ORGANISATION	RECOMMANDÉ	L'établissement a nommé un responsable des équipes d'entretien des locaux. Ce professionnel a pour mission principale la coordination de l'équipe. Les missions de ce professionnel sont officialisées par le décideur dans sa fiche de poste. Cette organisation est validée et connue de tous les acteurs concernés.
PROCÉDURE	RÈGLEMENTAIRE	Les procédures d'entretien des locaux de l'établissement ou les fiches techniques des produits d'entretien recommandent l'étiquetage des produits : date d'ouverture des flacons ou celle de leur dilution. De même proscrire le mélange de produits afin de prévenir l'exposition au risque chimique du professionnel. Ces procédures sont validées, connues de tous les acteurs concernés et sont effectives.



Critère 3.7.1 : L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux : **DAMRI**

DAMRI Démarche d'Analyse et Maîtrise du Risque Infectieux

PRÉSENTATION

AUTO
ÉVALUATION

PLAN
D'ACTION

AUDIT
SYSTÈME

Cet outil d'évaluation s'inscrit dans la continuité de la démarche d'analyse du risque infectieux (DARI) mise en place depuis 2012 (circulaire du 15 mars 2012). Son objectif est de permettre à tout établissement médico-social (EMS) de cartographier son risque infectieux, de mesurer son niveau de maîtrise et de mettre en place un plan d'actions d'amélioration, le hiérarchiser et communiquer.

AUDIT SYSTÈME

L'audit système vous permettra de réaliser une enquête complémentaire auprès des professionnels intervenant dans l'EMS afin de vérifier que les règles et procédures programmées sont bien effectives sur le terrain. Chaque question est classée par chapitre/thématique et hiérarchiser selon le type de professionnel à auditer.

ORGANISATION PMRI

Ressources humaines et organisations en prévention du risque infectieux (PRI)

PROFESSIONNELS MÉDICAUX	Disposez-vous d'un volet RI dans votre programme d'activité au sein de l'EMS ?	Non
DIRECTION ENCADREMENT	Disposez-vous d'un temps dédié au volet RI dans votre programme d'activité au sein de l'EMS ?	Oui, le jeudi après midi
	Avez-vous pu mettre en place un comité de suivi ou équivalent et à quel rythme s'est-il tenu ?	Oui, une fois par an

Les incontournables de la politique de prévention du RI

PROFESSIONNELS	SOIN / LOGISTIQUE : Connaissez vous les prérequis à l'hygiène des mains (mains sans bijoux ni montre, cheveux attachés...) ?	
----------------	---	--

Acculturer à la démarche de
l'évaluation

Les audit systèmes

Direction
et Encadrement :

Résident :

Quelle position êtes-vous lorsque la poche d'alimentation passe ?	

Critère 3.7.1 : L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux : DAMRI



DAMRI - Démarche d'Analyse et Maîtrise du Risque Infectieux

DAMRI est un outil d'auto-évaluation du risque infectieux en établissement social et médico-social (ESMS). La démarche d'évaluation s'inscrit dans la continuité de la démarche d'analyse du risque infectieux (DARI) mise en place depuis 2012 (Circulaire interministérielle du 15 mars 2012 relative à la mise en œuvre du programme national de prévention des infections dans le secteur médico-social 2011/2013). Son objectif est de permettre à tout ESSMS de cartographier son risque infectieux, de mesurer son niveau de maîtrise et de mettre en place un plan d'actions d'amélioration hiérarchisées. Il est, de plus, un outil support de communication.

DAMRI est un outil mis gr. Construit par un groupe de L'accompagnement de la

PRÉSENTATION

DAMRI est un outil dématérialisé, il permet :

TABLEAU DE BORD



GUIDE DE REMPLISSAGE

Pour standardiser le recueil des informations, un guide de remplissage est disponible.

[Télécharger](#)

Une aide en ligne pour la saisie est également disponible. Cette aide en ligne est matérialisée avec le bouton

GUIDE DE REMPLISSAGE

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive et contient uniquement les critères disposant d'une information d'aide au remplissage.

ORGANISATION PMRI

Ressources humaines et organisation pour la prévention et la maîtrise du risque infectieux

L'établissement dispose d'un temps de professionnel médical en charge de la PMRI
Médecin, pharmacien, sage-femme. Il est attendu que cette mission soit clairement définie pour ce professionnel et que celui-ci dispose d'un temps dédié.

L'établissement dispose d'un temps de professionnel paramédical ou éducatif en charge de la PMRI
IDE, coordonnateur, cadre de santé, IDE ou autre professionnel paramédical, éducateur... Il est attendu que cette mission soit clairement définie pour ce professionnel et que celui-ci dispose d'un temps dédié.

L'établissement identifie un ou plusieurs professionnels référent(s)/correspondant(s) en charge de la PMRI
Le référent/correspondant PMRI est un professionnel de santé ou autre professionnel qui participe aux soins ou qui a des contacts rapprochés avec les résidents ou leur environnement. Son rôle de référent est défini et officialisé dans sa fiche de poste. Le référent est identifié et reconnu au sein de l'établissement. Le référent a un temps dédié pour effectuer cette mission.

L'établissement dispose d'un temps de professionnel diplômé en PMRI (DUH, master)
- soit une équipe opérationnelle en hygiène (EOH) d'un établissement de santé,
- soit une équipe mobile d'hygiène (EMH),
- soit une ressource interne diplômée en PMRI.

Réseau national de prévention des infections associées aux soins

- SIGNELEMENT
- SURVEILLANCE
- SENSIBILISATION
- PREVENTION
- EVALUATION
- GESTION DES RISQUES

Maîtrise du risque infectieux en établissement médicosocial

Fiches pratiques proposées par les CPias

Les CPias mettent à votre disposition des fiches thématiques destinées. Le format disponible est un fichier Word, vous avez la possibilité d'inter. Toute modification souhaitée d'une fiche doit être accompagnée et validée.

Chapitre I - Organisation pour la prévention

Coordonnées des CPias et Points focaux régionaux ARS (2021)

- Moyens :
Référént médical en hygiène : médecin coordonnateur (2015)
Référént paramédical en hygiène : cadre de santé ou infirmier(e) coordonnateur

Référentiel national d'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

Validé par la CSMS le 8 mars 2022

Logo des Établissements	Précautions Standard	Référence
		Date : Version :

1. Objectifs
Les précautions standard sont un ensemble de mesures visant à réduire le risque de transmission croisée des agents infectieux entre soignant, soigné et environnement, ou par exposition à un produit biologique d'origine humaine (sang, sécrétions, excréta, ...).

La vaccination associée aux précautions standard contribue à la prévention de la transmission croisée des micro-organismes.

2. Domaine d'application
Ce protocole s'adresse à tous les professionnels et aidants, pour tout soin, pour tout résident/soigné.

Il s'applique également aux visiteurs, intervenants extérieurs, bénévoles pour l'hygiène des mains et respiratoire.

3. Description de la conduite à tenir (cf. affiche en annexe)
Les précautions standard sont à appliquer par tous, pour tout soin, tout milieu, pour tout résident/soigné quel que soit son statut infectieux.

Les précautions standard constituent la base de la prévention de la transmission croisée des micro-organismes. Elles ont montré leur efficacité et représentent les premières mesures barrières à respecter.

Précautions standard	Objectifs	Informations complémentaires Bonnes pratiques
Hygiène des mains	Interrompre la chaîne de transmission en évitant la transmission croisée via les mains.	Pré-requis : - Se laver les avant-bras dégainés - Se laver les ongles courts, sans vernis, ni faux ongles ou résine - Se porter un masque, si braché, bague ou alliance

BOÎTE À OUTILS

Lien sur les fiches pratiques, Réseau National CPias, 2022

Premier référentiel national d'évaluation de la qualité dans le social et médico-social public CPias, 2022

Stratégie nationale 2022-2025 de prévention des infections et de l'antibiorésistance, Ministère de la Santé, 2022

[Télécharger](#) [Accéder](#) [Télécharger](#)

DAMRI © 2022 CPias Bourgogne-Franche-Comté. Tous droits réservés.

Mentions Légales | Foire Aux Questions | Contact

STRATÉGIE NATIONALE 2022-2025 DE PRÉVENTION DES INFECTIONS ET DE L'ANTIBIORÉSISTANCE SANTÉ HUMAINE

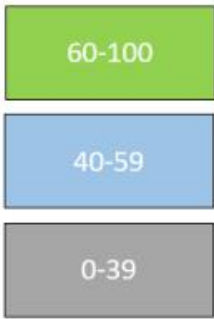
LES SONT PRÉCIEUX À NOS VIEUX.

Critère 3.7.1 : L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux : **DAMRI**



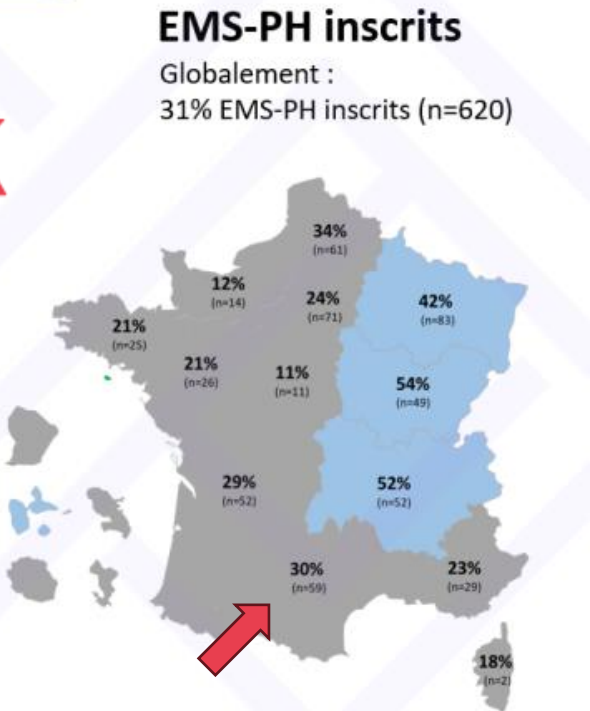
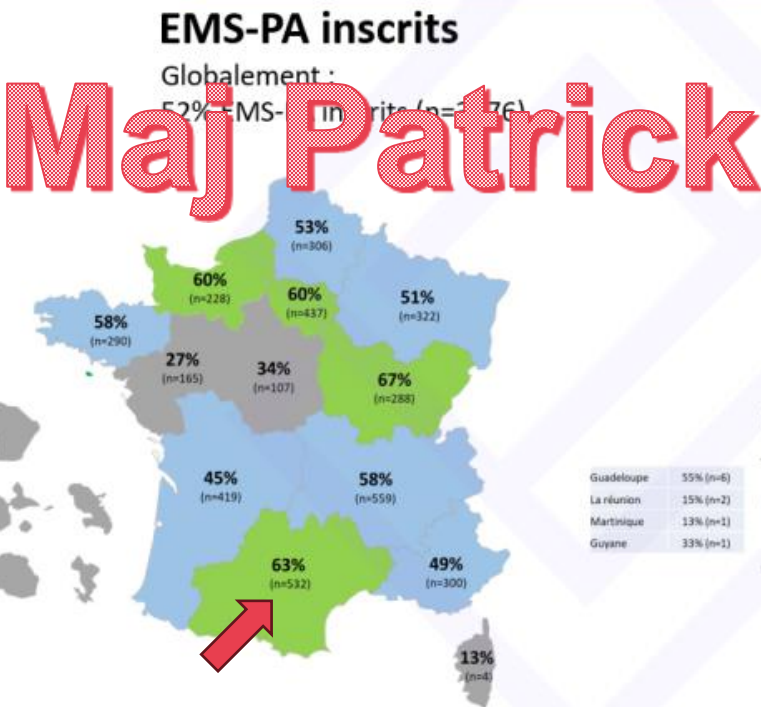
DAMRI ?

Au 01/02/2024



Guadeloupe	35% (n=8)
La réunion	28% (n=7)
Martinique	14% (n=4)
Guyane	0

Dénominateurs : base Finess 2024



Critère 3.7.1 : L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux : **OUTILS**



Protocoles hygiène
Alertes /situation infectieuse
Conduites à tenir /alertes
Plan local épidémie...

- Arborescence protocoles

<https://cpias-occitanie.fr/outils-cpias-occitanie/outils-emh/plateforme-emh/>



Protocoles hygiène
Plan local épidémie
Webinaires

- Connaître le site du CPias
- Recevoir les informations (annuaire)
- Utiliser les outils régionaux (mise à jour des protocoles)
- Participer aux Webinaires (plan de formation)
- Communiquer vers les résidents et les familles



Protocoles hygiène personnalisables
Webinaires

- Connaître la mission nationale PRIMO
- Utiliser les outils nationaux (mise à jour des protocoles)
- Participer aux Webinaires

Mettre à jour mes protocoles ?



80 fiches modifiables /
8 chapitres du **DAMRI**

Réseau des CPIas **PRÉVENTION DES INFECTIONS EN ESMS** VOS PROTOCOLES EN 3 CLICS ! **RéPIa** Santé publique France

POUR QUI ?
Fiches destinées aux établissements et services médico-sociaux

- EHPAD
- EAM (FAM), MAS
- IEM, EEAP, IME
- Autres ESMS

QUOI ?
Fiches pratiques

- ✓ Téléchargeables facilement
- ✓ Modifiables (format Word)
- ✓ Rédigées par un réseau national de professionnels de la prévention du risque infectieux

QUELLES THÉMATIQUES ?
Plus de 80 fiches pratiques regroupées dans 8 CHAPITRES selon le DAMRI

I - Organisation pour la prévention et la maîtrise du risque infectieux
II - Soins
III - Environnement
IV - Restauration
V - Linge
VI - Entretien des locaux
VII - Animation/Vie sociale
VIII - Gestion des risques épidémiques

QUELLE UTILITÉ ?

- Aide dans la gestion quotidienne du risque infectieux en ESMS
- Utilisables pour vos protocoles avec l'appui de votre hygiéniste
- Possibilité d'ajouter le logo de la structure
- Gain de temps
- À jour des recommandations en vigueur

OÙ TROUVER CES FICHES ?
SCANNEZ-MOI
ou cliquez ICI !

Rester informés ?



Votre établissement et vos hygiénistes ou référents en hygiène sont –ils inscrits sur l'**annuaire national des CPIas** ?



Lettre d'information
Alertes
Enquêtes
Webinaires...

Informers les résidents et les familles ?



A l'entrée :
vaccination, en cas d'AES, en situation épidémique, sécurité alimentaire.....

Face aux maladies respiratoires transmissibles (grippe, pneumonie, Covid...)

RESTONS VIGILANTS !

Vous entrez dans une structure de soins ou médico-sociale, adoptez les bons gestes !

Hygiène des mains
Respectez le temps et les 7 étapes indispensables pour une bonne hygiène des mains
Pour en savoir plus flashez le QR Code

Port du masque à usage unique
Respectez les étapes indispensables pour bien le porter et le retirer sans risque
Pour en savoir plus flashez le QR Code

Aération
Aérez régulièrement la pièce dans laquelle vous vous trouvez en évitant les courants d'air
Pour en savoir plus flashez le QR Code

Continuez à garder vos distances !
En cas d'infection respiratoire et en période de circulation virale dans la structure

Mars 2023 **CPIas Occitanie**

Lettre type (ex.
Coqueluche...)
Campagne de PCI et BUA

APPEL A UN AMI 24H/24H ?

BUG CONTROL



Téléchargez dès maintenant Bug.Control



Télécharger Bug.Control



Télécharger Bug.Control



Accéder à l'application Bug.Control



APPEL A UN AMI 24H/24H ?

Bug.Control

Recherche par micro-organisme

Recherche par pathologie

Mesures de prévention

Lexique / Glossaire

A propos

← Recherche par pathologie



Gale

Sarcoptes scabiei hominis

Giardiase

Giardia intestinalis

Gonococcie

Neisseria gonorrhoeae

Grippe

Influenza virus (Myxovirus influenzae)

09:56 Recherche par micro-organisme 4G

Sarcoptes scabiei hominis

Gale

Mesures de prévention de la transmission

Précautions Standard



Précautions Complémentaires

Contact

Mesures spécifiques :
Hygiène des mains (lavage simple + friction hydroalcoolique), port de gants, protection de la tenue (surblouse manches longues)

Durée des mesures

Jusque 48 heures après le début d'un traitement adapté

Traitement prophylactique des cas contacts. Traitement spécifique du linge et de l'environnement notamment en cas de gale profuse.

Type

Parasite

Réservoir

Homme

Critère 3.7.1 : L'ESSMS définit et déploie sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux : **synthèse**



L'ESSMS :

- Définit sa stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux.
- Communique sur les règles d'hygiène et de prévention du risque infectieux.
- Évalue régulièrement le respect des règles d'hygiène et de prévention du risque infectieux.
- Actualise sa stratégie autant que nécessaire

• Inclure dans le projet d'établissement :



- Convention avec EMH
- Identification au minima d'un référent en hygiène (fiche de missions et temps dédié)
- Mise à jour du DAMRI : 1 fois par an avec le suivi d'un plan d'action,
- Plan de formation des professionnels comprenant la PCI
- Mise à jour des protocoles de soins en incluant les bonnes pratiques d'hygiène,
- Suivi des indicateurs (consommation de produits hydro-alcoolique, % de vaccination des résidents et professionnels, carnet sanitaire)
- Communication auprès des résidents, personnes accompagnées et leurs familles sur le risque infectieux en lien avec le conseil de vie sociale.



Critère 3.7.2

« Les professionnels mettent en œuvre les actions de prévention et de gestion du risque infectieux »



Critère 3.7.2 : Les professionnels mettent en œuvre les actions de prévention et de gestion du risque infectieux



Entretien avec les professionnels



Pour déterminer si :

- Les professionnels mettent en place des protocoles dédiés au risque infectieux: donner des exemples...
- Les professionnels connaissent les modalités d'accès des supports
- Les professionnels mettent en œuvre des moyens pour prévenir et gérer le risque infectieux : hygiène des mains, test Rapide d'Orientation Diagnostique – (TROD), accès aux EPI.....



Consultation documentaire

- Procédure de signalement
- Fiches de signalement/d'alerte
- Plan bleu / Plan local épidémie
- DAMRI

Observations



- Affichage
- Toutes observations permettant de confirmer le respect des règles d'hygiène, de prévention et de gestion du risque infectieux, quelle que soit l'activité concernée. Exemples : hygiène des mains, locaux, DASRI, linge, alimentation.

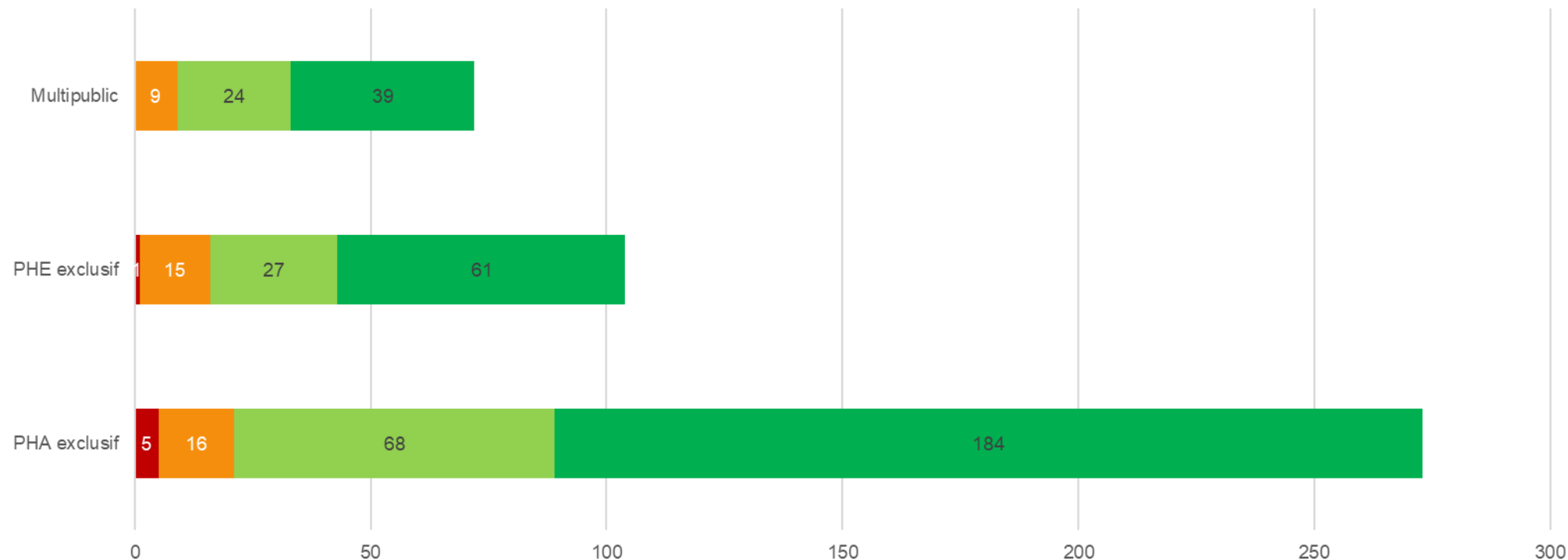


Les résultats de l'évaluation des ESMS en Occitanie

Résultats d'évaluation du critère 3.7.2

Nombre d'évaluations par score obtenu

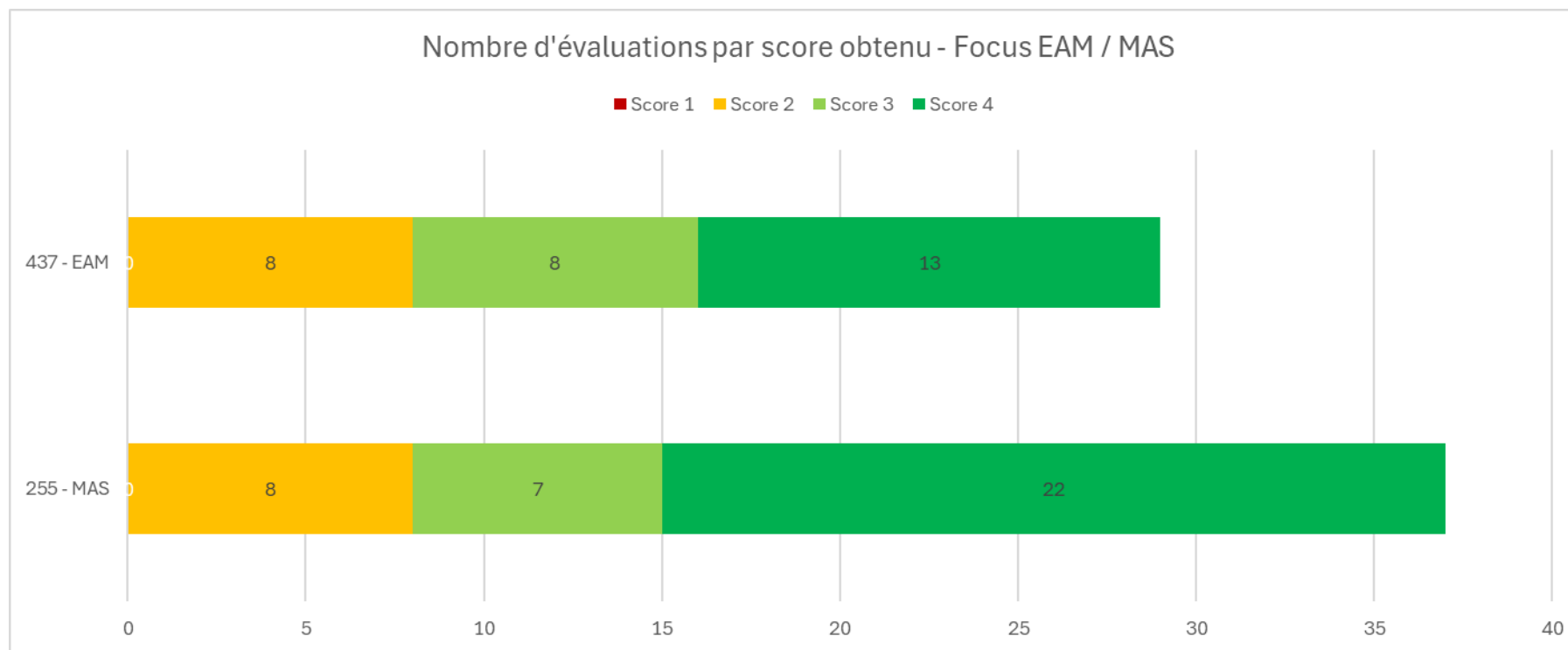
■ 1 ■ 2 ■ 3 ■ 4



Les résultats de l'évaluation des ESMS en Occitanie

FOCUS

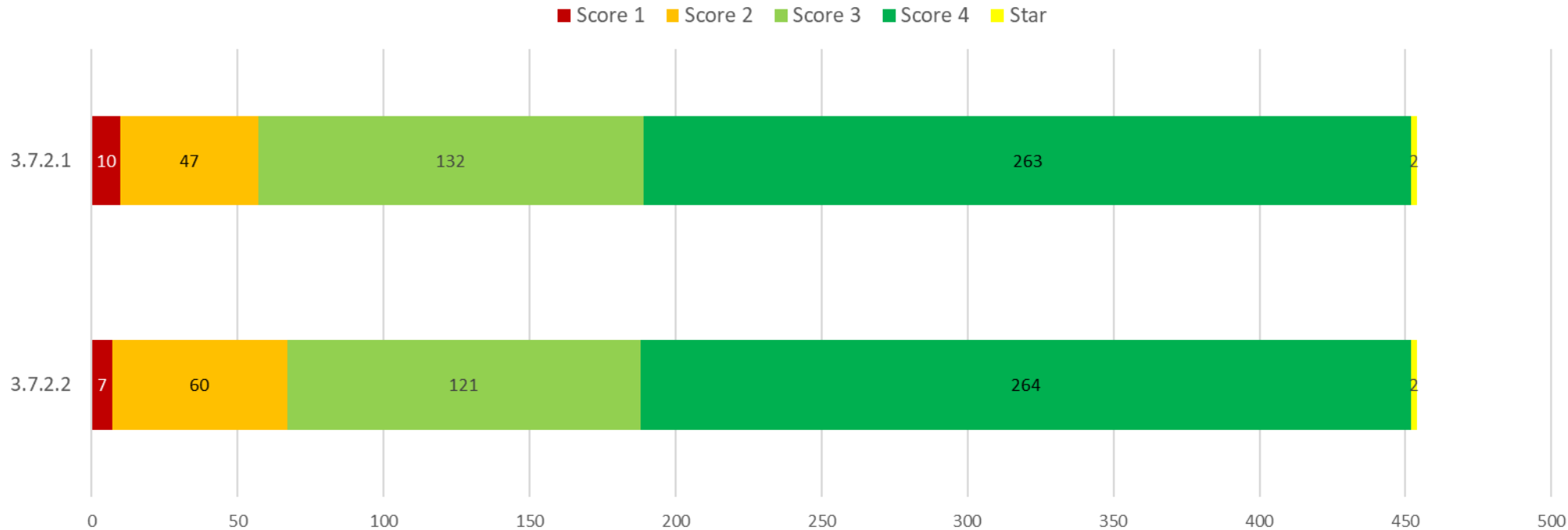
Résultats d'évaluation du critère 3.7.2



La démarche d'évaluation en ESMS en Occitanie

Résultats d'évaluation du critère 3.7.2

Nombre d'évaluations par Score obtenu et par Élément d'évaluation





Les résultats de l'évaluation des ESMS en Occitanie

FOCUS

Résultats d'évaluation du critère 3.7.2

Nombre d'évaluations par score obtenu et par Élément d'évaluation - Focus EAM / MAS

2.0 3.0 4.0 star



Critère 3.7.2 : Les professionnels mettent en œuvre les actions de prévention et de gestion du risque infectieux



- Accès plateforme

<https://cpias-occitanie.fr/outils-cpias-occitanie/outils-emh/plateforme-emh/>



- Comment nous contacter ?

Protocoles hygiène :

- mise à jour < 5 ans
- accessibles



- Où trouver les protocoles ?
- Accessibles par tous et 7j/7

Critère 3.7.2 : Les professionnels mettent en œuvre les actions de prévention et de gestion du risque infectieux



Quelles infections signaler et comment signaler ?



- Procédure de signalement
- Fiches de signalement

Accès direct au portail régional

Signaler une IAS

Qui déclare ?

Que dois-je signaler ?

Comment je signale ?

Qui est destinataire de mon signalement ?

Qui peut m'aider ?

ESMS y compris rattaché à un ES avec hébergement destiné aux personnes âgées ou en situation de handicap

Directeur ou responsable signalement

1 Infection inattendue ou inhabituelle

2 Cas groupés (épidémie ou augmentation anormale de cas dans un temps court)

3 IAS* ayant provoqué un décès

4 IAS* relevant d'une déclaration obligatoire

14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100

Portail signalement

Se connecter sur la plateforme

IAS

Cas groupés IRA et GEA

Prenez quelques secondes pour signaler une IAS pour alerter, prévenir et obtenir rapidement une aide !

Le pas à pas du signalement EMS et ville

Se connecter sur la plateforme de déclaration ARS

1 JE S'IDENTIFIE

2 JE S'IDENTIFIE

3 Pour un accès rapide Signaler un événement indésirable

4 Je suis un professionnel de santé

5 Choisir la bonne rubrique

Événement indésirable associé à des soins

Maladie nécessitant une intervention de l'autorité sanitaire et une surveillance continue

Septembre 2023

Critère 3.7.2 : Les professionnels mettent en œuvre les actions de prévention et de gestion du risque infectieux



Hygiène des mains ?



- Promotion auprès des résidents ?
- Promotion auprès des familles ?
- HDM et soins :
 - Zéro bijou
 - PHA : C'est la référence
 - IC-SHA ?



Journée mondiale HDM



4^{ème} demi-journée : Accueil des Familles

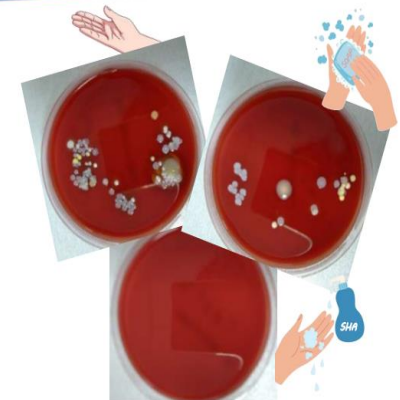
5. L'EMH anime l'atelier « hygiène des mains »



Atelier résidents/famille
EHPAD Cadéot Fleurance (32)

4^{ème} demi-journée : Accueil des Familles

Illustration avec des boîtes de pétri



Critère 3.7.2 : Les professionnels mettent en œuvre les actions de prévention et de gestion du risque infectieux

L'hygiène des mains en secteur du handicap?

Pour 2024 (données nationales 2023) :

- 6,9 % des EMS-H ont participé
- 1,42 FHA/j/résident (médiane)
- 9,0 % des EMS-H réalisaient au moins 4 FHA/j/résident
(objectif de l'indicateur de la stratégie nationale 2022-2025)

Et dans mon établissement ?

- Comment participer à la surveillance annuelle ?
- Période : 1^{er} mars au 31 mai
- Pourquoi ?
 - Mesurer l'impact des actions de promotion
 - Sensibiliser les professionnels et les usagers

• Surveiller sa consommation

https://antibioresistance.fr/ressources/prevention_IAS/Protocole_surveillance_PHA_2025_VF.pdf

• S'autoévaluer

https://antibioresistance.fr/ressources/prevention_IAS/PREMMS_mode_emploi.pdf



Critère 3.7.2 : Les professionnels mettent en œuvre les actions de prévention et de gestion du risque infectieux



Des bijoux
dans les services ?



OUI

Je porte des gants

Lors de contact avec
des liquides biologiques

- Du sang
- Une muqueuse
- Une peau lésée
- Ex : insertion et retrait d'accès vasculaires, prélèvement sanguin, ouverture d'une ligne vasculaire, examen pelvien et vaginal, aspiration endotrachéale ...

Lors de contact avec
l'environnement souillé

- Gestion des excréta (urines, selles...)
- Manipulation/entretien des dispositifs médicaux
- Manipulation des déchets, nettoyage de surfaces et objets souillés par des liquides biologiques

NON

Je NE porte PAS des gants

Lors de contact
avec la peau saine

- Mesure de la tension artérielle
- Prise de la température/pulsations
- Toilette et habillage du résident, massage
- Accompagnement et transport du résident

Contact avec
un environnement non souillé

- Utilisation du téléphone
- Accès au dossier du résident
- Distribution de médicament oral
- Distribution de plateau repas
- Réfection du lit et changement de la literie
- Déplacement du mobilier du résident



Logo ou Nom Etablissement	Usage des gants en ESMS	Référence
		Date :
		Versión :



<https://www.cpias.fr/EMS/referentiel/fiches/AES.docx>



Critère 3.7.3

« Les professionnels sont régulièrement *sensibilisés* et/ou *formés* à la prévention et la maîtrise du risque infectieux »



Critère 3.7.3 : Les professionnels sont régulièrement **sensibilisés** et/ou **formés** à la prévention et la maîtrise du risque infectieux



- Formation par des organismes experts (CPIAS)
- Formation en e-learning /webinaires
- Sensibilisation sur le risque infectieux par le médecin coordinateur, l'IDEC, les référents en hygiène ou l'EMH/EOH
- Participation à des journées sur le risque infectieux.



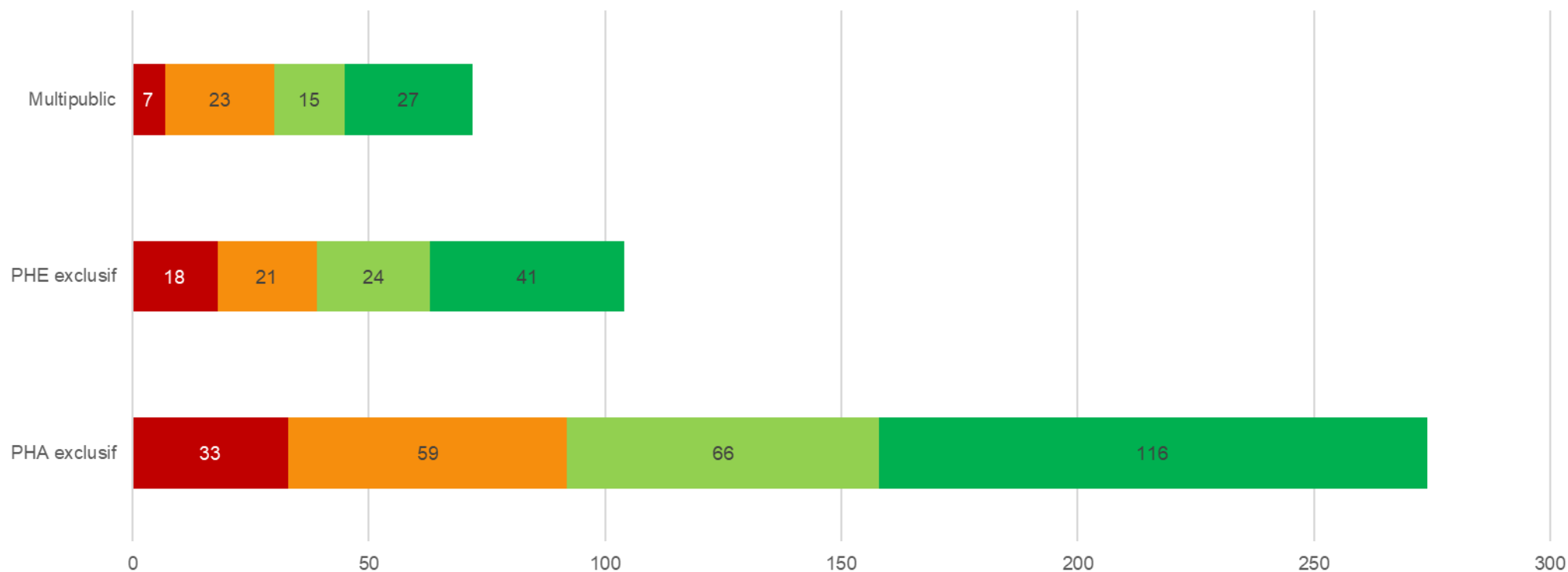
- **Garder la preuve des formations**
- Planification des actions et des formations
- Feuilles d'émargements, attestations de présence
- Planning des formations du CPias, de l'EMH/EOH
- **Dossier accessible** qui regroupe : les supports, les ressources pédagogiques..

Les résultats de l'évaluation des ESMS en Occitanie

Résultats d'évaluation du critère 3.7.3

Nombre d'évaluations par Score obtenu

■ 1 ■ 2 ■ 3 ■ 4 ■ (vide)



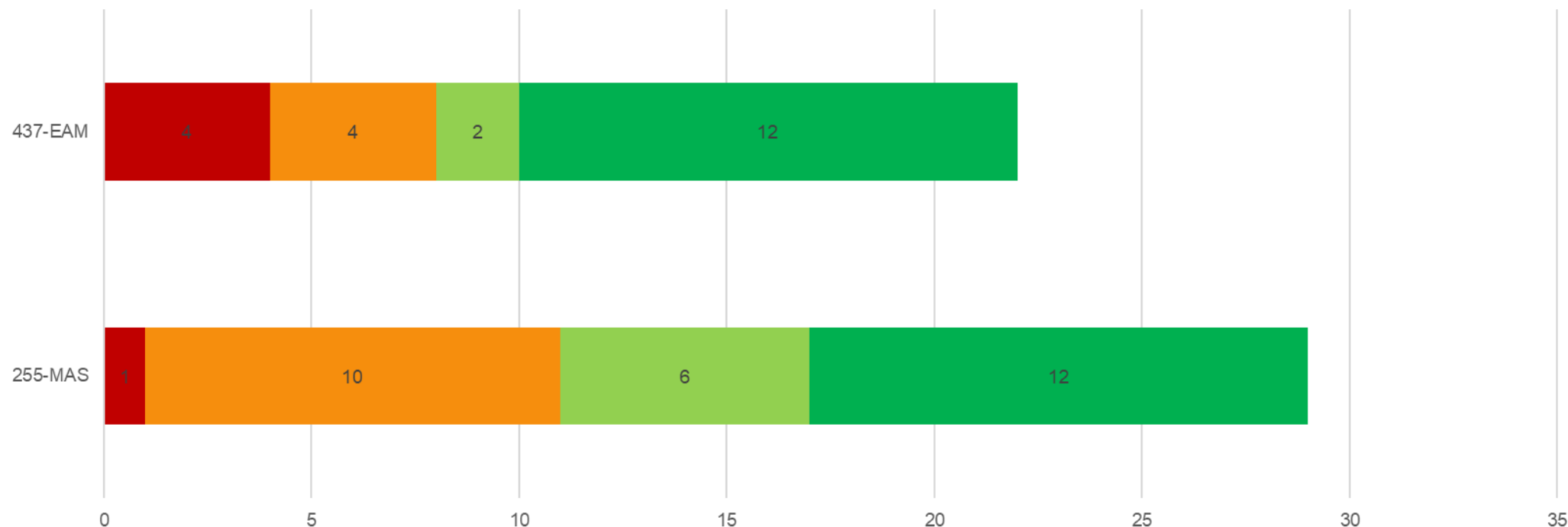
Les résultats de l'évaluation des ESMS en Occitanie

FOCUS

Résultats d'évaluation du critère 3.7.3 (1 seul élément d'évaluation)

Nombre d'évaluations par Score obtenu

1 2 3 4



Des actions régionales sont organisées pour vous :

Des formations

Une formation spécifique



Des Webinaires

WEBINAIRES CPIAS ESMS 2025		
28 MAI 14H30-16H	Et si on parlait d'Hygiène Bucco-dentaire en ESMS ?	Intervenant M-H Lacoste CHU Tlse
16 JUIN 14H-16H	Résultats enquête de Prévalence Nationale en EMS	Intervenants CPIas Occitanie CRAtb Occitanie
20 JUIN 14H-16H	Qualité de l'air intérieur pour les hygiénistes EOH/EMH	Intervenants DREAL ARS Occitanie
24 JUIN 14H-15H	L'usage raisonnée de l'eau en ES et EMS	Intervenants Réseau des CPIas
25 JUIN 14H-16H	Retour congrès SF2H / JNI	Intervenants CPIas Occitanie CRAtb Occitanie
?JUILLET 14H00-16H	Guide déchets (webinaire régional à partir d'un support national à valider le 11/06)	Intervenants ARS/ CPIas Occitanie
? OCTOBRE 14H-16H	Gestion épidémie	Intervenant EMH 31 CPIas Occitanie

4 et 9 décembre 2025



Comment concilier la prévention du risque infectieux avec l'accompagnement médico-éducatif en secteur du Handicap ?

Durée / Dates

4 et 9 décembre 2025

Public / Prérequis :

Professionnels soignants et sociaux éducatifs du secteur du handicap

Objectifs pédagogiques :

- Accompagner les établissements du secteur du handicap et répondre aux objectifs de la stratégie nationale 2022-2025 (axe 3 /actions 16 axe 4) (promotion de la prévention et du contrôle de l'infection et de l'antibiorésistance (PCIA)





Site Toulouse

Tél : 05 61 77 20 20
cpias-occitanie@chu-
toulouse.fr

Site Montpellier

Tél : 04 67 33 74 69
cpias-occitanie@chu-
montpellier.fr

Merci pour votre attention



SRA Occitanie
6 Rue de Lourdes – Bât. C
31300 TOULOUSE

✉ info@sra-occitanie.fr

☎ 05.67.31.21.30

www.sra-occitanie.fr